

Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSELIES
 Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : peda.gosselies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 212 Formation générale 3			
Code	PESP2B12	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Marie-Claire GILLARDIN (marie-claire.gillardin@helha.be) Thomas DEDIEU (dedieut@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement fait partie de la formation générale des étudiants, tant d'un point de vue personnel que professionnel.

Elle vise à structurer les habiletés de pensée, à développer ses aptitudes professionnelles et relationnelles et à enrichir son bagage socio-culturel.

Par l'enrichissement de sa culture générale, elle vise à développer son esprit critique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer : traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique.**
 - 1.1 Mettre des mots utiles et éclairants sur son expérience professionnelle pour l'analyser, la synthétiser et la partager avec d'autres.
 - 1.3 Faire preuve d'esprit critique et se remettre en question dans le travail et la réflexion d'équipe.
 - 1.4 Entretenir une curiosité intellectuelle permettant de personnaliser et d'affiner son approche.
- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité.**
 - 2.2 Être conscient du mandat qui est le sien et l'explicité si besoin
 - 2.3 Faire des choix, spécialement dans des situations problématiques, et prendre des responsabilités.
 - 2.4 Réfléchir et expliciter les valeurs et principes qui guident son action.
- Compétence 3 **Être un acteur institutionnel et social engagé.**
 - 3.2 Faire preuve d'indépendance et travailler et réfléchir en équipe et en réseau.
- Compétence 4 **S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates.**
 - 4.1 S'approprier les outils d'analyse permettant de comprendre les différentes dimensions (sociale, économique, politique, institutionnelle, culturelle, psychologique, environnementale,...) des réalités humaines auxquelles il a affaire.
 - 4.2 Décoder des situations dans leur complexité et construire sur cette base des interventions appropriées inscrites dans la durée.
 - 4.6 Développer et utiliser des outils méthodologiques.
- Compétence 5 **Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l' « ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles.**

- 5.1 Être ouvert à la rencontre avec les autres dans une dynamique de créativité.
Compétence 6 **Déployer son « savoir-faire » relationnel dans la rencontre avec la personne.**
6.5 Permettre à travers l'échange que le vécu des personnes prenne sens pour elles.

Acquis d'apprentissage visés

Au terme des différents modules, les étudiants seront capables de/d' :

- Maîtriser le contenu des notes de cours,
- Interroger leurs représentations, leurs opinions,
- Distinguer les arguments de différents acteurs de la société et les classer en fonction des valeurs de notre société,
- Analyser les enjeux de problématiques humaines et sociales de différentes époques,
- Transférer les savoirs et les savoir-faire acquis dans le cadre de sa future profession.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PESP2B12A	Questions de philosophie, d'éthique et sciences religieuses	15 h / 1 C
PESP2B12B	Formation socioculturelle et institutionnelle	30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PESP2B12A	Questions de philosophie, d'éthique et sciences religieuses	10
PESP2B12B	Formation socioculturelle et institutionnelle	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une activité d'apprentissage est fixé à 10/20. Il en va de même pour le seuil de réussite d'une UE. Pour la notation de l'Unité d'Enseignement, en cas d'échec dans l'une des activités d'apprentissages, les responsables de l'UE procèdent en jury d'UE à l'établissement d'un bilan de compétences dans lequel les points obtenus pour chaque AA servent d'indicateurs quant à l'acquisition de ces compétences par l'étudiant(e). Si lors de cette analyse il ressort qu'une ou plusieurs compétences ne sont pas suffisamment maîtrisées, le jury analyse le bilan de compétences et peut ne pas valider l'UE, traduisant alors sa décision par une note inférieure ou égale à 7/20 pour l'ensemble de l'UE.

En aucun cas le jury d'UE ne se substitue au jury du cycle qui reste souverain.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES
 Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : peda.gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Questions de philosophie, d'éthique et sciences religieuses			
Code	12_PESP2B12A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marie-Claire GILLARDIN (marie-claire.gillardin@helha.be) Marie-Claire GILLARDIN (marie-claire.gillardin@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Pratique de la démarche philosophique

Entraînement à la pensée critique sur diverses problématiques

Questionnement sur des problématiques liées aux métiers d'éducateur

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- S'exercer à la démarche philosophique afin de structurer la réflexion personnelle, développer la réflexion critique et faire des choix.
- Entretenir la curiosité intellectuelle.
- Être ouvert à la rencontre avec les autres dans une dynamique de créativité.
- Interagir dans le respect et la connaissance de soi-même et des autres.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Pratique de la démarche philosophique par la discussion afin de développer les capacités d'écoute, de réflexion et d'argumentation

S'interroger sur les problématiques vécues au quotidien et dans le métier d'éducateur

Démarches d'apprentissage

Afin de soutenir les étudiants dans la démarche de questionnement et d'analyse, des exercices et travaux sont proposés aux étudiants sous la conduite du professeur et en autonomie

Dispositifs d'aide à la réussite

Exercices faits en classe et analyse des productions

Ouvrages de référence

Divers ouvrages sur la démarche philosophique

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	100			Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une activité d'apprentissage est fixé à 10/20. Il en va de même pour le seuil de réussite d'une UE. Pour la notation de l'Unité d'Enseignement, en cas d'échec dans l'une des activités d'apprentissages, les responsables de l'UE procèdent en jury d'UE à l'établissement d'un bilan de compétences dans lequel les points obtenus pour chaque AA servent d'indicateurs quant à l'acquisition de ces compétences par l'étudiant(e). Si lors de cette analyse il ressort qu'une ou plusieurs compétences ne sont pas suffisamment maîtrisées, le jury analyse le bilan de compétences et peut ne pas valider l'UE, traduisant alors sa décision par une note inférieure ou égale à 7/20 pour l'ensemble de l'UE.

En aucun cas le jury d'UE ne se substitue au jury du cycle qui reste souverain.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : peda.gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Formation socioculturelle et institutionnelle			
Code	12_PESP2B12B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Thomas DEDIEU (dedieut@helha.be) Thomas DEDIEU (dedieut@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage contribue à l'enrichissement du bagage culturel de l'étudiant·e, en lui permettant de se (ré)approprier un ensemble de connaissances sur son cadre culturel en lien avec son rôle et avec son public.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme des séances de cours et des travaux réalisés, l'étudiant·e devra démontrer :

- une ouverture d'esprit et un désir d'étendre sa culture générale ;
- une capacité d'ouverture aux problématiques humaines et sociales de notre temps, de les comprendre, de les situer historiquement et d'en analyser les enjeux, afin de se situer socialement ;
- une autonomie dans la recherche, dans les moyens d'expression, de communication et d'action ;
- l'acquisition d'outils d'analyse et de réflexion dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire ;
- sa capacité à projeter les savoirs et les savoir-faire dans le cadre de sa future profession.

L'étudiant·e devra donc prouver sa capacité à :

- Compétence 1 : Entretenir une curiosité intellectuelle permettant de personnaliser et d'affiner son approche ;
- Compétence 2 : Réfléchir et expliciter les valeurs et principes qui guident son action ;
- Compétence 3 : Être acteur institutionnel et social engagé ;
 - Assumer son rôle social et politique ;
- Compétence 4 : S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates ;
 - S'approprier les outils d'analyse permettant de comprendre les différentes dimensions (sociale, économique, politique, institutionnelle, culturelle, psychologique, environnementale,...) des réalités humaines auxquelles il a affaire ;
 - Décoder des situations dans leur complexité et construire sur cette base des interventions appropriées inscrites dans la durée
 - Développer et utiliser des outils méthodologiques
- Compétence 5 : Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans « l'ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles
 - Comprendre « ici et maintenant » les éléments d'une relation ou d'une situation singulière, tant d'une personne que d'un collectif

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

La première partie du cours est consacrée à la découverte du cinéma comme moyen d'expression et comme médium expressif permettant d'aborder un grand nombre de problématiques. Seront abordées les questions de genre, de l'histoire et des grandes personnalités du cinéma.

La seconde partie du cours explorera le 20e siècle, décennie par décennie, en examinant diverses facettes de ces périodes : l'histoire militaire, l'histoire de la mode, l'histoire culturelle...

Démarches d'apprentissage

Le cours est dispensé en grande partie magistralement au moyen d'un support PowerPoint. Les lectures, visionnages et activités proposées en cours d'année font partie intégrante de la matière.

Dispositifs d'aide à la réussite

Une première lecture du travail à fournir au premier quadrimestre est proposée aux étudiants.

Ouvrages de référence

Divers films évoqués en cours : le visionnage de certains d'entre eux sera requis.

Supports

Le cours est appuyé par un PowerPoint, qui sera mis à jours au fur et à mesure des séances de cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Au premier quadrimestre, la partie "Cinéma" est évaluée au moyen d'un travail écrit à remettre pour le premier jour de la session et d'une évaluation écrite. Le travail consiste en l'analyse d'un film choisi selon certains critères vus en cours, en vue de le rendre accessible et exploitable dans le cadre de la pratique d'éducateur spécialisé.

Au second quadrimestre, un examen oral au cours duquel l'étudiant-e devra présenter un travail d'animation relatif à une figure du 20e siècle et prouver sa bonne connaissance de la matière permettra l'évaluation des acquis.

Les matières du premier et du second quadrimestre comptent chacune pour 50% de la matière.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Int + Trv	50				
Période d'évaluation			Exo	50	Tvs + Exo	100

Int = Interrogation(s), Trv = Travaux, Exo = Examen oral, Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

En cas d'évaluation au troisième quadrimestre, l'étudiant-e sera tenu de produire un travail de synthèse reprenant la matière du Q1 si l'évaluation du Q1 revenait à moins de 10/20 (il lui sera toujours possible de fournir ce travail de synthèse si il ou elle désire améliorer sa note). Un examen oral couvrant la matière du second quadrimestre complètera cette évaluation du troisième quadrimestre.

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une activité d'apprentissage est fixé à 10/20. Il en va de même pour le seuil de réussite d'une UE. Pour la notation de l'Unité d'Enseignement, en cas d'échec dans l'une des activités d'apprentissages, les responsables de l'UE procèdent en jury d'UE à l'établissement d'un bilan de compétences dans lequel les points obtenus pour chaque AA servent d'indicateurs quant à l'acquisition de ces compétences par l'étudiant(e). Si lors de cette analyse il ressort qu'une ou plusieurs compétences ne sont pas suffisamment maîtrisées, le jury analyse le bilan de compétences et peut ne pas valider l'UE, traduisant alors sa décision par une note inférieure ou égale à 7/20 pour l'ensemble de l'UE.

En aucun cas le jury d'UE ne se substitue au jury du cycle qui reste souverain.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).